

Arrêté du 22 décembre 1998 portant nomination au comité d'action sociale de l'environnement

NOR : ATEG9980029A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu l'arrêté du 6 septembre 1993 portant création du comité d'action sociale de l'environnement et fixant son organisation,
Vu l'arrêté du 30 avril 1998 portant répartition des sièges des représentants du personnel au comité d'action sociale de l'environnement,
Vu l'arrêté du 15 juin 1998 portant nomination au comité d'action sociale de l'environnement,
Vu la proposition du Syndicat national de l'environnement CFDT,

Arrête

:

Article 1^{er}

Est nommé pour représenter le personnel, au titre du Syndicat national de l'environnement CFDT :

Membre titulaire

Mme Foissey (Marie), en remplacement de Mlle Ravot (Nathalie).

Membre suppléant

M. Taleb (Rabah), en remplacement de M. Jeanmonod (Thierry).

Article 2

Le directeur général de l'administration et du développement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 22 décembre 1998.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'administration et du
développement,*
J.-L. LAURENT